

LE P'TIT MÉRÉVILLOIS

Journal municipal n° 14 • Décembre 2020

ÉDITO

Cher(e)s administré(e)s

La Covid continue à impacter nos vies. Elle perturbe nos activités personnelles et professionnelles et malheureusement la fin de cette pandémie n'est pas programmée pour demain et elle risque de perdurer pour longtemps encore. Nous devons donc vivre avec, c'est à dire respecter les gestes barrières, respecter les directives gouvernementales même si celles-ci sont contraignantes. Il nous faut également garantir la sécurité de chacun et apporter notre soutien aux personnes les plus fragiles.

Cette crise sanitaire perturbe considérablement les activités économiques, culturelles, sportives, et touche particulièrement le monde associatif. Des manifestations ont été annulées, en concertation avec les Présidents et leurs membres. D'autres se sont déroulées a minima comme certaines cérémonies. Ce n'est pas facile mais nous réussissons ensemble et tout cela ne sera qu'un mauvais souvenir.

La commune vient de créer un poste de policier municipal. Récemment embauché, ce policier a déjà rencontré beaucoup d'entre vous, personnes du troisième âge, commerçants en particulier.

Sa principale mission est de faire de la pédagogie avant toute chose, d'expliquer pour certains les règles et ce avant de verbaliser. Nouvel habitant à Méréville, il aura à cœur de faire son travail dans un environnement et un cadre de vie à préserver.

Malgré ce contexte, vos élus travaillent. De nombreux projets sont sur la table, prêts à être lancés. Nous attendons les accords de subventions de nos différents partenaires que sont la Région, le Département sans oublier l'Agglomération. Un des projets phares de ce début de mandat sera la création d'un parking en face de l'école élémentaire, d'un mail piétonnier qui permettra de relier la rue du Tour de Ville à la rue Carnot par un passage qui sera créé au niveau des anciens bureaux du Crédit Agricole. Ces bureaux seront également rénovés pour y installer un commerce ou une autre activité selon les demandes.

Je vous souhaite une bonne lecture de votre journal municipal.

Prenez soin de vous

Guy Desmurs



Bienvenue à...



David MICHEL - 40 ans
Grade : Brigadier Chef Principal
PM depuis 20 ans dans 9 communes différentes. Pompier volontaire pendant 9 ans.

Pourquoi Méréville ?

"Méréville s'est inscrit dans mon projet de vie avec ma famille, mais également professionnel avec un poste à construire entièrement."

Quelles sont vos missions essentielles ?

"Mon rôle principal est la surveillance et la constatation d'infractions et de flagrants délits sur la commune du Mérévillois.

Je suis la police de la route (délits routiers, gestion des stationnements...), de l'urbanisme (permis de construire non respectés...), de l'hygiène et de l'environnement (décharges sauvages...).

Je serai proche des enfants par de la prévention à l'école (permis piéton...), et aussi des Seniors par des réunions de prévention des "arnaques", des rondes auprès d'eux en cas de canicule ou neige (ou de situation de pandémie).

Je travaille en étroite collaboration avec la gendarmerie et les policiers municipaux des communes voisines d'Angerville et d'Étampes. Vous me trouverez régulièrement aux alentours des écoles et du collège à des fins de prévention également.

Je suis "les yeux et les oreilles du maire".

Vous pouvez me joindre ou venir me rencontrer en mairie (sur rdv) au 06.38.53.01.19 ou par mail police.municipale@lemerevillois.fr.

SOUTENONS NOS COMMERCES DE PROXIMITÉ, ILS FONT VIVRE NOS VILLAGES !



M. et Mme MALO, originaires de Seine Maritime, ont repris l'Intermarché de Méréville le 30/09 dernier.

Pourquoi Méréville ?

"Nous venons d'un milieu rural et avons souhaité rester dans la même optique. À notre arrivée, nous avons senti une réelle attente de la part des clients qui nous ont très bien accueillis."

Quels sont vos objectifs ?

"Tout d'abord une refonte complète extérieure (peinture, parking, station service et station de lavage) d'ici la fin de l'année (si la météo et les calendriers des entreprises le permettent), puis refonte complète de l'intérieur.

Nous avons souhaité redynamiser le magasin en commençant par réouvrir le rayon poissonnerie du mercredi au samedi et en redéveloppant les rayons traditionnels tels que la boucherie, la boulangerie et les fruits et légumes, en élargissant les gammes de produits déjà proposées dans le magasin."

CALENDRIER DES SAPEURS POMPIERS 2021

Suite aux conditions sanitaires actuelles et au plan Vigipirate, nous ne pouvons pas vous rendre visite à l'occasion de la vente des calendriers. Retrouvez les au Garage Coudurier, à la Boulangerie Au pain d'Antan, à la Boucherie Côte et Bœuf. **Également sur le lien suivant : <https://www.helloasso.com/associations/amicale-des-sapeurs-pompiers-de-mereville/formulaires/3>**



Les Sapeurs pompiers de Méréville recrutent
Renseignements au 01 69 92 16 45 ou 06 76 22 52 65



Vie sociale

En mars prochain, coronavirus oblige, pas de repas Seniors, moment de convivialité pourtant très apprécié par beaucoup !

Aussi les membres du CCAS ont-ils décidé, lors de leur dernière réunion, de s'efforcer de pallier ce manque et de proposer aux plus de 70 ans le choix entre deux cadeaux pour réchauffer cette fin d'année :

- le traditionnel colis de Noël

- ou, nouveauté, une valisette-repas festif, concoctée par "Instants Traiteur", installé depuis plusieurs années maintenant sur notre territoire et dont la réputation n'est plus à faire. Et le tout agrémenté de ballotins de truffes et chocolats proposés par nos deux boulangers !

Le chéquier naissance offert par le CCAS vous est automatiquement envoyé dès que la déclaration

de naissance est parvenue en mairie.

N'oubliez pas de vous rapprocher des services de la mairie si votre enfant est non éligible et non boursier afin de savoir s'il peut bénéficier de la participation communale aux transports, votée lors du dernier conseil municipal.

Les personnes vulnérables et fragiles peuvent se faire inscrire en mairie sur un registre prévu à cet effet, qui permettra une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles, en cas de plan d'alerte et d'urgence.

ET TOUJOURS :

► **CIDDF** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) : Le Centre tient une permanence en mairie chaque premier mercredi du mois. N'hésitez pas à venir y chercher l'information professionnelle, juridique, sociale ou pratique dont vous pourriez avoir besoin.

► **CROIX ROUGE** : 2 avenue des Meuniers
91150 Étampes - **01 64 94 12 24**

► **CLIC** : 19 promenade des Prés - 91150 Étampes
01 60 80 15 67 - Email : clicsudessonne@wanadoo.fr

► **MISSION LOCALE SUD ESSONNE** : 76 rue Saint-Jacques - 91150 Étampes - **01 69 92 02 02**
Email : mission.locale@mlse.reseau-idf.org

► **MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT** :
1 rue du Coq (à côté de la place Saint-Gilles)
91150 Étampes - **01 69 92 11 70** - Email : mdj@caese.fr

► **MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS D'ÉTAMPES** : 55 promenade des prés - 91150 Étampes
01 69 16 14 25

► **SERVICE SOCIAL** Nadine MAUGAIN
01 64 95 00 20 - Email : mairie@lemerevillois.fr

>>> Point travaux



Point sur les travaux réalisés depuis le début de 2020



- ▶ Parking avenue de la République avec ses bornes électriques et ses toilettes publiques ouverts depuis la mi-juillet
- ▶ Plantation d'arbres de grande hauteur dans le jardin public « Bellanger » et végétalisation du parking avec des arbustes et espaces de verdure
- ▶ Campagne de marquages au sol (stop, passages piétons, lignes d'axes...)
- ▶ Aménagement du virage route de Courcelles
- ▶ Couche de roulement partielle route de Semainville
- ▶ Remise aux normes de la signalisation verticale à Estouches et limitation à 30km/h de la traversée du village
- ▶ Église d'Estouches : peinture de tous les murs et plafonds bas par l'équipe technique de la mairie
- ▶ Travaux préparatoires pour l'amélioration du chauffage du gymnase (calculs et études en cours)



- ▶ Changement des lanternes et éclairage led sur tout le territoire du Mérévillois avec une diminution de l'éclairage de 50% de 23h à 5h
- ▶ Création d'un double terrain de pétanque au droit du gymnase
- ▶ Éclairage des courts de tennis extérieurs et du stade Jean Baudon
- ▶ Transfert de la distribution de l'AMAP sous le préau de l'ancienne école de Montreau
- ▶ Changement des fenêtres de l'école maternelle
- ▶ Aménagement d'un centre technique municipal et déménagement dans la zone industrielle à côté de la déchetterie d'ici le début de 2021.



>>> Point urbanisme

Nous avons choisi de vivre au Mérévillois pour une certaine qualité de vie.

Construire ou effectuer des travaux est un droit pour tout propriétaire. Mais attention, ce droit est strictement encadré. Le droit de l'urbanisme régit les travaux pas seulement dans un souci d'esthétique architecturale mais aussi pour des raisons de sécurité et d'hygiène.



Dans certains cas, il n'est pas utile de déclarer ses travaux notamment pour :

- Des travaux intérieurs :- sans création de nouvelle surface de plancher ;
- sans modification de l'aspect extérieur de la construction ;
- sans changement de destination (habitation en commerce, par exemple).

Dans les autres cas, une demande d'autorisation sous forme d'une déclaration préalable de travaux (DP) ou d'un permis de construire (PC) est obligatoire. Pour connaître le type d'autorisation, un document type « Tableau récapitulatif du recours à l'architecte » sera disponible prochainement sur le site internet de la mairie.

Quelques exemples de travaux :

- Repeindre ses volets à l'identique n'impose pas de déclaration. Néanmoins, une palette de couleurs fournie par les Bâtiments de France est à votre disposition en mairie.
- Un changement de fenêtres, oui.
- Des travaux de clôture, oui.
- L'abattage d'arbres dans des secteurs dits EBC (Espace Boisé Classé) ou EPR (Espace Paysager Remarquable) est strictement réglementé. Il convient de vous renseigner au préalable en mairie.
- Une réfection à l'identique nécessite la consultation et l'aval du service urbanisme.



Pour information, Méréville est répertorié en 3 catégories :

- Le centre-ville dans un rayon 500 m de rayon autour du Domaine Départemental de Méréville classé Monument Historique, les Halles, la Colonne Trajane...
- Le site inscrit (préservation des abords de la Juine)
- Hors périmètre (autres secteurs).

En ce qui concerne le territoire d'Estouches, les règles d'urbanisme sont régies par une carte communale

à la différence de Méréville qui dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En l'absence de règlement, celle-ci s'appuie sur le Règlement National d'Urbanisme (RNU). On recense deux périmètres : l'un constructible, l'autre non constructible.

Pour toute question liée à un projet de construction ou de rénovation sur Estouches, il convient de vous rapprocher du service urbanisme de la Mairie du Mérévillois – 1 Place de l'Hôtel de Ville - 91660 LE MÉRÉVILLOIS - Tél. : 01 64 95 00 20. Les démarches sont les mêmes que vous soyez sur Estouches ou Méréville !

Comment obtenir votre permis de construire ?



Une demande de permis de construire s'établit en 5 exemplaires (en périmètre Monuments Historiques/site inscrit) et 3 exemplaires (hors périmètre) sur des modèles types CERFA fournis par l'administration, auxquels vous devez joindre certains documents : plan de situation, plan de masse, plan des façades, vues en coupe... Les sites www.geoportail.gouv.fr ou www.cadastre.gouv.fr sont à votre disposition.

Les formulaires et toutes les informations utiles sont disponibles sur le site : www.service-public.fr

ATTENTION : Il convient à chaque fois de choisir la dernière version en vigueur du CERFA et la plus adaptée à votre projet (par exemple : utiliser le CERFA n° DP 13703*.. pour des travaux sur maison individuelle et/ou ses annexes).

Délai d'obtention d'une déclaration préalable ?

Le délai d'instruction de votre demande de déclaration préalable est en principe d'1 mois maximum. Néanmoins, dans des cas particuliers (abords de Monuments Historiques/site inscrit) ce délai peut être majoré d'1 mois supplémentaire (consultation ABF*). Des pièces complémentaires peuvent aussi être demandées. Dans ce cas, le délai d'instruction de 2 mois (1 + 1) repart à date de complétude totale du dossier.

*Architecte des Bâtiments de France – Attention : Pas de Bâtiments de France sur Estouches

Délai d'obtention du permis de construire ?

Le délai d'instruction de votre demande de permis de construire est en principe de 3 mois maximum (2 mois pour les maisons individuelles). Néanmoins, dans des cas particuliers, ce délai peut être majoré

(consultation ABF). Des pièces complémentaires peuvent aussi être demandées. Dans ce cas, le délai d'instruction (consultation ABF incluse) repart à date de complétude totale du dossier.

Vous envisagez la démolition d'un vieux abri, d'un ancien poulailler ou toute autre construction sur votre terrain ?

Un permis de démolir est nécessaire si ce bâti est matérialisé au plan cadastral. Il permet à l'administration fiscale d'actualiser ses données et de retirer la matérialisation. Vous ne serez donc plus imposable sur cette partie.

Enfin, avant tout dépôt de projet, le service urbanisme peut vous accompagner dans vos formalités sur rendez-vous. Le Plan Local d'Urbanisme (Méréville) et la carte communale (Estouches) sont aussi accessibles sur notre site internet www.lemerevillois.fr

Le Mérévillois

LE MÉRÉVILLOIS

VOTRE MAIRIE VOUS INFORME EN DIRECT SUR SMARTPHONE & TABLETTE

AVEC CITYKOMI®, L'APPLICATION

GRATUITE SANS PUB SANS INSCRIPTION

100% ANONYME
pas de compte à créer

ABONNEZ-VOUS

1. TÉLÉCHARGEZ l'application Citykomi®
2. FLASHEZ ce QR code
3. RECEVEZ les infos de votre commune

Vie scolaire

Une rentrée inédite et masquée pour nos enseignants et depuis le 2 novembre pour nos élèves de plus de 6 ans !

- À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Au revoir, M. Larraufie,

Bonjour Mme Lavigne, qui avez remplacé M. Larraufie lors du déconfinement et accepté à la rentrée la lourde charge - et plus encore en ces temps tourmentés - de Directrice.

Bienvenue aussi à Mmes Carruggi, Gomas et Ngounou venues renforcer notre corps professoral chargé, en plus de sa mission d'enseigner, d'appliquer et de faire respecter le protocole sanitaire.

- À L'ÉCOLE MATERNELLE

Bienvenue encore à deux nouveaux enseignants, Mme Duflos et M. Bernard qui eux aussi ont assuré avec leurs collègues cette difficile rentrée 2020.

Et donc un grand merci à vous toutes et tous, acteurs du monde scolaire, du service de restauration, d'entretien et de surveillance, qui permettez à nos enfants de retrouver tous les matins le chemin de l'école !

Et enfin, une petite note positive en cette fin d'année 2020, avec des projets pour améliorer les performances énergétiques de nos bâtiments et le cadre de vie de nos écoliers :

- pour l'école maternelle, le remplacement de l'ensemble des fenêtres, déjà en cours

- et pour l'école élémentaire, des zones de repos à l'ombre de beaux arbres dans la cour du haut.

Point sécurité

►►► CIRCULATION QUARTIER ANCIEN

Différentes solutions sont évoquées pour le sens de circulation des rues Voltaire et Victor Hugo.

►►► PLACE DE LA MAIRIE

Un STOP rue Pasteur au débouché de l'avenue de la République va être installé ainsi que l'instauration d'un sens unique autour de l'îlot fleuri.

►►► STATIONNEMENT RUE DE LA MADELEINE

Le stationnement rue de la Madeleine va être légalisé avec une zone de croisement et la mise en place d'un sens alterné avec sens prioritaire montant.

►►► CARREFOURS

Une étude est en cours pour l'aménagement des carrefours des rues de la Gare/de Richelieu/Poincaré et de Chartres/de l'Aumône

►►► PARKING DERRIÈRE LA MAIRIE

Le parking va être mis en zone bleue de 7h à 12h et de 14h à 19h avec une autorisation de 1h30. Les 3 places face au restaurant seront converties en stationnement PMR.

Une place de livraison sera confirmée devant chaque commerce.



Point Ramassage des Ordures Ménagères

(arrêté municipal n°30/2017)

Pour rappel la mise en place des bacs à ordures ménagères sur la voie publique est autorisée les lundis et jeudis à partir de 18h pour la collecte les mardis et vendredis. Cette mise en place est décalée d'une journée lorsque le jour de collecte est un jour férié dans la semaine.

Les conteneurs vides doivent être rentrés impérativement le jour de la collecte au plus tard avant 18h.

Les autres catégories de déchets doivent être apportées à la déchetterie intercommunale. Les objets en verre doivent être déposés dans les points d'apport volontaire mis à disposition à cet effet.

POUR CHAQUE COLLECTE, N'OUBLIEZ PAS D'ORIENTER LES POIGNÉES DE VOS BACS VERS LA ROUTE

À quoi ça sert ?

À préserver la santé du ripeur qui manipule environ 700 bacs par demi-journées. Les torsions du poignet sont à éviter car elles peuvent entraîner à long terme une maladie professionnelle telle que les troubles musculo squelettiques.

Calendrier pour les collectes décalées de 2021 lors des semaines avec un jour férié : 02/01, 17/07, 03-06/11, 13/11.

La collecte des encombrants sur Méréville aura lieu le 14 janvier 2021 et le 18 janvier pour Estouches.



20 km d'itinéraires cyclables pour 2021



La Commune du Mérévillois s'est engagée depuis deux ans, à travers différents chantiers, vers une prise en compte accrue des démarches environnementales : bornes de recharge électrique, plantations d'arbres, parkings absorbants, éclairage public à leds, etc...). La question de l'écomobilité n'avait pas été oubliée !

L'écomobilité est une notion apparue dans le sillage des questions de développement durable, pour désigner la mise en place de modes de transport jugés moins nuisibles à l'environnement, sûrs et sobres, en particulier en matière d'émissions de gaz à effet de serre. On pense bien sûr aux vélos et ceux à assistance électrique qui ont un bel avenir ! La pandémie du COVID-19 a récemment accéléré l'émergence de voies cyclables, surtout dans les grandes villes, pour offrir une alternative aux transports en commun.

Ce sont près de 20 km d'itinéraires qui vont voir le jour dès le printemps prochain dans le Mérévillois, permettant à chacun de relier à vélo, de manière plus sécurisée et balisée, nos quartiers et hameaux, et de rejoindre les principaux équipements (collège, écoles, stade, mairie, zone industrielle, supermarché). Ce réseau constituera également la trame de boucles de promenade à vélos, reliant les éléments du patrimoine local : le château et son parc, la colonne Trajane, le lavoir, les cressonnières, les hameaux pittoresques, les moulins...



Un balisage touristique sera implanté.

Ces itinéraires prendront deux formes selon les situations :

- **Marquage au sol sur 16,5 km de voirie existante** : Ces marques rappellent aux automobilistes que la route est toujours «partagée» et incitent à une plus grande vigilance dans le respect des autres usagers non motorisés ; elles définissent des itinéraires recommandés.

- **Requalification de 3.5 km en «voie partagée réglementaire»** : ce dispositif s'impose sur des voies déjà implicitement piétonnes. C'est le cas de l'axe Chemin des Larris - Chemin de la Daubette, très apprécié de tous pour une jolie balade dominicale, mais aussi du centre-bourg historique où la circulation piétonne souffre d'une carence de trottoirs normalisés (poussette, personnes à mobilité réduite). Ces secteurs seront matérialisés et limités à 20 km/h. C'est déjà le cas pour la rue Raspail qui a servi de test.

Il nous restera à résoudre le point noir de la liaison entre le hameau de Montreau et le bourg de Saint-Père, jusqu'au collège. La création d'une véritable piste cyclable, en propre, est incontournable mais celle-ci, en marge de la route départementale RD145, ne pourra voir le jour qu'en concertation avec le département et la Communauté d'agglomération (CAESE), en s'inscrivant dans un projet global d'interconnexion «Pussay - Angerville - Le Mérévillois». Nous y travaillons !



Un jardin communal à partager !

Le «jardin partagé» est un concept novateur qui répond aux besoins des personnes qui ne possèdent pas de jardin. Ce jardin communautaire est un jardin géré en commun par un groupe d'habitants constitué en association loi de 1901. À la différence des jardins dits «familiaux», il ne s'agit pas de plusieurs terrains mis à disposition de manière individuelle, mais d'un seul jardin cultivé collectivement et dont les productions sont partagées. C'est par cela qu'il joue un rôle intéressant de lien social, et de développement culturel et éducatif.

La commune va créer cet hiver ce jardin partagé communal de 750 m² sur un ancien terrain agricole qu'elle possède près du quartier des Basses-Croix. «Un jour, un jardin», une association d'habitants du Mérévillois, a été créée pour le gérer et l'animer. Ce jardin communal va s'épanouir à côté d'un espace naturel d'un demi-hectare de prairies calcicoles¹ à haute valeur paysagère et écologique qui sera réhabilité parallèlement.

1. La prairie calcicole est un habitat naturel, de haute biodiversité, dominée par une végétation herbacée se développant sur un sol calcaire relativement sec et bien ensoleillé. Ce milieu patrimonial est le refuge de nombreuses espèces protégées et remarquables tant de la flore (orchidées) que de la faune (insectes, petits mammifères, oiseaux...).

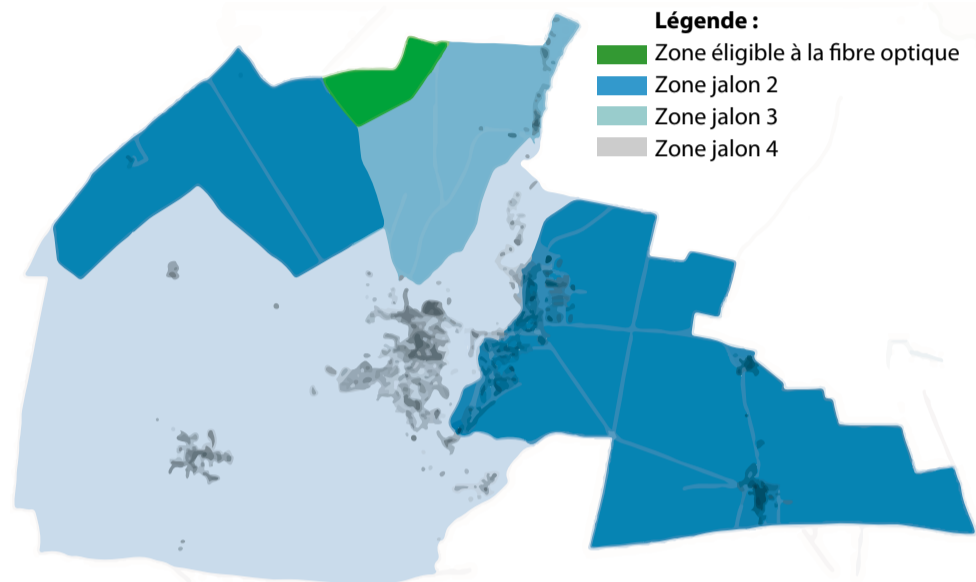
La fibre arrive en 2021

LA COMMUNE SERA ENTIÈREMENT ÉLIGIBLE À LA FIBRE EN 2021

Je vous avais annoncé en début d'année que le déploiement de la fibre serait terminé en juillet 2020 pour le jalon 2, c'est à dire avec une commercialisation en septembre pour Estouches dans son intégralité et certaines rues de Méréville situées à l'est, à savoir rue Laborde, rue Raymond Poincaré, rue du Maréchal Joffre, rue de la gare, Saint Aignan, le Petit Parc, rue Maginot, impasse et avenue du Maréchal Foch, route de Saint Cyr, rue des Grenouillères, rue Pierre Barberot, rue Richelieu, route d'Estouches, chemin de la Paix et toute la zone industrielle.

Malheureusement le premier confinement sanitaire, durant lequel la France s'est arrêtée de travailler, a eu raison de ce calendrier. C'est pourquoi, le syndicat mixte Essonne numérique a revu tous les plannings pour chaque commune, ce qui me permet aujourd'hui de vous apporter les précisions nécessaires, si rien ne vient encore perturber les équipes sur le terrain.

Tout d'abord le déploiement sur l'ensemble du territoire de l'Essonne s'est fait sur la base de quatre jalons. Notre commune, concernée par ces quatre jalons a été découpée selon la carte ci-dessous en fonction des critères techniques des autres communes limitrophes à déployer.



État d'avancement du déploiement et prévision de la commercialisation :

Notre commune comprend 2 182 besoins en fibre optique identifiés et est découpée en 6 zones de déploiement :

- 2 zones du jalon 2 concernant la totalité d'Estouches, l'est de Méréville et Le Bois de la Justice,
- 1 zone du jalon 3 concernant le nord de Méréville,
- 3 zones du jalon 4 concernant Méréville centre et ouest.

POUR LES ZONES DU JALON 2 – 121 PRISES À ESTOUCHES & 361 PRISES À MÉRÉVILLE :

Le déploiement concerne 7,5 km de câbles en fibre optique souterraine. Sur les 8 km de câbles en fibre optique aérienne, le déploiement a aussi été réalisé.

Le déploiement a donc très bien avancé et permettra d'avoir un taux de couverture de plus de 95% des zones concernées.

Sur le jalon 2, il est prévu le lancement du gel de 3 mois fin octobre mi-novembre et donc un lancement de la commercialisation fin janvier début février 2021. Encore une fois la commercialisation était initialement prévue à la fin d'année mais la situation exceptionnelle de mise en confinement de mars à mai 2020 a eu pour effet un ralentissement de l'activité des partenaires du SMO.

POUR LES ZONES DU JALON 3 – 75 PRISES À MÉRÉVILLE :

Les armoires de rue de ces zones, point de départ du déploiement ont été posées. Le déploiement concerne 1,4 km de câbles en fibre optique souterraine. Sur les 900 mètres de câbles en fibre optique aérienne, le déploiement a aussi été réalisé.

Sur le jalon 3, il est prévu le lancement du gel de 3 mois début 2021 et donc un lancement de la commercialisation en avril 2021.



POUR LES ZONES DU JALON 4 – 1 625 PRISES À MÉRÉVILLE :

Les études d'avant-projet ont été finalisées. Les opérations de déploiement sont lancées par le démarrage de la pose des armoires de rue, les travaux de génie civil pour la réparation des infrastructures et enfin le déploiement des câbles.

Les travaux seront finalisés en février 2021.

Sur le jalon 4, il est prévu le lancement du gel de 3 mois mi-2021 au plus tard et donc un lancement de la commercialisation en septembre 2021 au plus tard.

Je me tiens à votre disposition si vous souhaitez d'autres explications.

Guy Desmurs

Maire du Mérévillois et VP Essonne Numérique

Présentation du Centre Culturel de Méréville

Le Centre Culturel de Méréville, situé place de la Halle, programme tout au long de l'année des événements divers et variés : spectacles, concerts, expositions, conférences, ateliers, séances de cinéma...

Ce service de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (C.A.E.S.E.) vous propose des activités artistiques et culturelles pour tous les goûts et tous les âges !

INFOS PRATIQUES :

• Où se situe le Centre Culturel ?

Le Centre Culturel est situé sur la Place de la Halle à Méréville, juste en face de l'Office du tourisme.

• Où trouver le programme du Centre Culturel ?

Directement au Centre Culturel de Méréville, sur le site de la mairie du Mérévillois ou celui de la CAESE, dans les offices du tourisme de Méréville ou d'Étampes, ou encore sur le Facebook Centre Culturel de Méréville. Vous pouvez également vous inscrire à la newsletter sur simple demande !

• Je souhaite réserver des places pour un événement, comment faire ?

Vous pouvez réserver sur place auprès de l'équipe du Centre Culturel, par téléphone au 01 64 95 43 31 ou bien envoyer un mail à centreculturel.mereville@caese.fr.



Tournage de la vidéo sur le Pont de Roches



Vernissage de l'exposition "MERCII"

VOTRE MAIRIE



Tél. : 01 64 95 00 20 - Fax : 01 64 95 16 24.

E-mail : mairie@merevillois.fr

Site Internet : www.lemerevillois.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie et de La Poste (La Poste ferme 15mn avant).

> Du lundi au jeudi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

> Vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

> Samedi : permanence de 9 h à 12 h.

Rappel : Une permanence est tenue en mairie tous les premiers samedis du mois sans rendez-vous par M. DESMURS ou un des adjoints. Les permanences à la mairie d'Estouches sont prévues tous les premiers vendredis du mois de 16h à 19h, afin que les Estornaciens puissent être reçus après leurs activités professionnelles. (Les permanences sont effectuées par Mme BESSÉ, M. BEAUVAILLET et M. POINTEAU.) ■

Le P'tit Mérévillois n°14 de décembre 2020 - Directeur de la Publication : Guy DESMURS - Rédacteur en chef : Bénédicte VAUSSARD - Maquette : Imprimerie La Familiale, Étampes Imprimerie La Familiale Étampes 01 64 94 57 90. Ne pas jeter sur la voie publique.